

RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 50055

Numéro SIREN : 350 960 159

Nom ou dénomination : ASTOUX & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 5940

ASTOUX & ASSOCIES

Société par actions simplifiée d'expertise comptable
et de commissaires aux comptes
au capital de 93 252 euros
106, avenue Pierre Buffin
47200 MARMANDE
350 960 159 RCS Agen

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2021

Le 21 juin 2021, à 11 heures, les actionnaires de la société ASTOUX & ASSOCIES se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée lors de leur entrée en séance par les actionnaires présents.

Madame Janine GARDERES préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Sonia DA ROCHA est appelée aux fonctions de scrutateurs.

Madame Sonia DA ROCHA est désignée comme secrétaire.

Le Commissaire aux comptes, la Société CL EXPERTISE représentée par Fabienne MATHIEU, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions qui composent le capital social. En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- la liste des actionnaires ;
- La lettre de démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Démission du Commissaire aux comptes,
- Nomination du nouveau commissaire aux comptes,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Autorisation d'un apport de titres,
- Questions diverses.

EXPOSE

Dans le cadre du rapprochement envisagé entre les cabinets ASTOUX ET ASSOCIES et AUDIT EXPERTISE COMPTABLE 47 (AEC 47), les associés se sont réunis à plusieurs reprises en vue d'envisager les modalités de réalisation de cette opération. Après avoir examiné différentes solutions, il a été décidé que Madame Janine GARDERES fera apport à la société AEC 47 des 28 275 actions qu'elle détient dans la société ASTOUX & ASSOCIES.

Suite à cette opération, le cabinet CL EXPERTISE, commissaire aux comptes titulaire de la SAS ASTOUX ET ASSOCIES se trouverait en situation d'incompatibilité et a donc présenté sa démission de son mandat.

La société ASTOUX ET ASSOCIES doit en conséquence nommer un nouveau commissaire aux comptes pour la durée du mandat restant à courir.

Ceci étant exposé, les associés ont unanimement convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION - Démission du Commissaire aux comptes

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet CL EXPERTISE au 4 juin 2021, pour incompatibilité en raison du projet de rapprochement de nos 2 structures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Nomination du Commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide de nommer le CABINET D'AUDIT JEAN-FRANCOIS LASSALLE, 1 allée Robinson, 64200 BIARRITZ, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Agrément d'un nouvel associé

Après avoir pris connaissance du projet résumé dans l'exposé qui précède, les associés décident d'agréer comme nouvel associé, la société AEC 47, société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, société à responsabilité limitée au capital de 1 040 000 euros, dont le siège social est 26, rue Victor Michaut, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 451 254 239.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : autorisation de l'apport de titres

Les associés autorisent Madame Janine GARDERES à apporter à la société AEC 47 les 28 275 actions qu'elle détient dans la société ASTOUX & ASSOCIES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire des présentes afin d'accomplir les formalités de publicité requises.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président



Le scrutateur



Le secrétaire

